

Canyons des terres catalanes

Protocole sanitaire COVID 19

Mise en garde : La distanciation physique dans nos activités, est non seulement très difficile à respecter, mais elle est surtout contraire à l'essence même de cette activité, qui impose pour des raisons techniques, ou de convivialité un rapprochement des participants et de leur guide.

En conséquence :

1 Nous ne reprendrons nos sorties qu'au début du mois de juin, malgré la possibilité qui nous est offerte de le faire à partir du 12 mai.

2 Elles seront limitées à un public déjà constitué ou issu d'un même foyer de vie (domicile, hébergement de vacances, collectivité...) et pour un maximum de 9 personnes par groupe (uniquement des personnes issues d'un même groupement avant la réservation) : cela peut être un couple, une famille ou des amis déjà ensemble, des collectivités... Il ne pourra y avoir qu'une seule réservation (groupe constitué) avec un seul nom, téléphone, mail et adresse... L'engagement moral et responsable fera foi. Cette mesure sanitaire forte nous apparait comme l'unique solution pour de ne pas prendre le risque de transmission du virus entre les différents publics.

3 Les activités de canyoning et de Randonnées Aquatiques ne pourront s'adresser qu'à des personnes ne présentant pas de signes précurseurs de contamination, et en bonne forme physique. Il n'y aura pas de prise de température ou de contrôle de santé préalable car cela relève du domaine de compétences d'un professionnel de la santé. Seule l'inscription fera foi.

4 Compte tenu des exigences sanitaires, nous privilégierons des sorties de faible à moyenne difficulté, lors desquelles les mesures de distanciation physique pourront être appliquées au mieux, notamment les Randonnées Aquatiques, où l'usage de la corde n'est pas nécessaire.

5 Dans le cas où l'activité imposerait des regroupements (Mains courantes ou départs de rappels...), le port du masque sera obligatoire pour le guide : Notamment lors de l'équipement, du déséquipement, lors des parades, au départ des verticales, et de manière générale à chaque fois que la distanciation physique ne pourra pas être respectée. (Port d'un masque classique, chirurgical

jetable ou lavable pendant les phases « hors eau » et un masque spécifique pour l'eau (néoprène ou lycra...) pendant les phases aquatiques.

6 Mise à disposition de gel hydro alcoolique ou savon + eau à l'accueil ou au véhicule du guide mais aussi dans la trousse de secours obligatoire. Les guides s'engagent à se laver les mains et les désinfecter avant et après chaque séance.

7 Chaque participant devra clairement identifier le matériel qui lui a été remis (casque, baudrier, combinaison néoprène, chaussettes néoprène et chaussures) et le gérer individuellement, de manière à éviter tout risque de confusion avec le matériel des autres participants.

Le matériel collectif sera géré par le guide, sauf si des exigences techniques venaient s'y opposer (sacs de cordes par ex...)

7 Canyons des Terres Catalanes s'engage à laver et désinfecter l'ensemble du matériel individuel et collectif mis à disposition avant et après chaque sortie, et à respecter les temps de séchage :

Matériel EPI : Nettoyage des Equipements de Protection Individuels (cordes, harnais, casque...) suivant les préconisations des fabricants pour ne pas endommager le matériel (savon + eau ou non utilisation pendant 72 heures).

Equipement non EPI : (Combinaisons et chaussettes néoprènes, lycra...)

Désinfection avec un système ou produit de désinfection à la norme 14496 et certifié anti COVID19 puis rinçage à l'eau claire. Affichage du produit et du protocole dans le véhicule du guide et sur son site internet.

Nous utiliserons essentiellement le produit « Bacterless » déjà utilisé les années précédentes, dès son homologation à la norme 14476. Si cette homologation devait tarder nous utiliserions « Bactofin Plus » ou équivalent.

8 Nous ne recommandons pas le transport de personnes dans nos véhicules, sauf besoins impératifs. Les participants devront se rendre sur les sites à l'aide de leurs propres véhicules (sites parfaitement accessibles, parkings)

9 A l'issue de la sortie le matériel sera immédiatement déposé dans des bacs prévus à cet effet. Le paiement de la prestation, en chèques, espèces ou chèques vacances se fera après un lavage des mains conventionnel (Pièces, billets et chèques ne présentent qu'un risque extrêmement faible de contamination).

10 Le guide tiendra à jour un registre journalier des participants de manière à pouvoir les contacter, si un pratiquant ou lui-même développait par la suite des symptômes de contamination. Nous inciterons nos clients à nous informer, pendant une période de 20 jours après l'activité, de tous symptômes précurseurs de contamination, ou de contamination avérée, et réciproquement.

Nous ne tiendrons pas de fiches de suivi sanitaire, car cela relève du domaine de compétences d'un professionnel de la santé.

11 les mesures sanitaires générales et spécifiques ainsi que des produits de désinfection et des protocoles de désinfection utilisés seront présentés aux participants lors de l'accueil. Elles seront par ailleurs affichées dans le véhicule du guide.

Canyons des Terres Catalanes

Jean Guitard Accompagnateur en Montagne et Guide Canyonisme

Siret N° 387 914 781 00043 APE 8551Z Carte professionnelle 06695ED0034

366 Route du Ventous

66400 CERET

jeanguitard@wanadoo.fr

www.canyons-catalans.com

TEL +33 6 08 68 95 58 ou +33 4 68 87 31 51